

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

LE 11 MAI 2026

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac, tenue au lieu habituel des séances, le **11 mai 2026 à 19 h.**

SONT PRÉSENTS :

M. Pascal Théroux, maire
Mme Nathalie Gamelin, conseillère
M. Jean Duhaime, conseiller
Mme Catherine Bussièrès, conseillère
M. Daniel Labbé, conseiller
M. Dominic Gamelin, conseiller
M. Yves Plante, conseiller

Mme Guylaine Dancause, directrice générale et greffière-trésorière.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le Maire, Pascal Théroux, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et débute la séance.

2. Quorum

Les membres présents formant quorum sous la présidence de monsieur Pascal Théroux, la séance est déclarée régulièrement constituée à 19 h.

26-05-119

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur le Maire et les conseillers ayant reçu chacun une copie de l'ordre du jour;

Il est proposé par la conseillère Catherine Bussièrès
Appuyé par la conseillère Nathalie Gamelin

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert à tout autre sujet pouvant survenir durant la séance;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière-trésorière.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

26-05-120

4. Adoption, sans lecture, du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2026.

La greffière-trésorière présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2026.

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du Conseil a reçu copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les délibérations inscrites au procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Dominic Gamelin

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2026. tel que présenté par la greffière-trésorière.

26-05-121

5. Aubin Pélissier – Paiement de la facture représentant l'avancement du projet à 10%. (Subvention PRABAM; Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux.

CONSIDÉRANT que suite à la subvention accordée pour le **PRABAM** (programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux), il est prévu de faire l'installation de thermopompes ;

CONSIDÉRANT qu'une partie de ces travaux, soit 10%, ont été effectués pour la somme de 10 296.01 \$ taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par la conseillère Nathalie Gamelin

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-02-522 « Projet Réno bureau (**PRABAM**) » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

26-05-122

6. Gimatech Électrique Inc. – Paiement de la facture pour l'installation d'un aérotherme suspendu commercial pour la station des eaux usées ainsi qu'une facture pour divers travaux électriques.

CONSIDÉRANT que l'aérotherme de la station des eaux usées est brisé et que celui-ci doit être remplacé ;

CONSIDÉRANT que la facture pour ces travaux totalise 4 316.23 \$ taxes incluses ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que divers travaux électriques ont été faits dans la Municipalité pour une facture totalisant 966.62 \$ taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Catherine Bussièrès

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de ces présentes dépenses;

D'AFFECTER 4 316.23 \$ au poste budgétaire 02-414-00-526 « Entretien – Poste de pompage » D'AFFECTER 322.21 \$ aux postes suivants les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution :

02-701-56-522 Ent. terrain de soccer

02-414-00-526 Ent poste de pompage

02-701-60-522 Projet affichage numérique.

26-05-123

7. Bélanger Sauvé, Avocats – Paiement de la facture pour la formation en éthique et déontologie dispensée aux élus municipaux.

CONSIDÉRANT suite à l'élection de novembre 2025 il est dorénavant obligatoire pour tous les élus de suivre une formation en éthique et déontologie ;

CONSIDÉRANT que cette formation a eu lieu le 30 avril 2026 ;

CONSIDÉRANT que les honoraires pour cette formation faite par M^e Michel Cantin totalise 1 898.94 \$ taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Gamelin

Appuyé par le conseiller Dominic Gamelin

Et résolu unanimement (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-110-00-454 « Formation élus » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

26-05-124

8. Bélanger Sauvé, Avocats – Paiement de la facture pour plusieurs dossiers.

CONSIDÉRANT que le cabinet Bélanger Sauvé offre ses services professionnels en matière municipale ;

CONSIDÉRANT que des services juridiques ont été rendus pour 7 dossiers, 3366/24, 3366/27, 3366/29, 3366/30, 3366/31, 3366/32 et 3366/33 pour une facture totalisant 12 093.32 \$ taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)
QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-13000-412 « Services juridiques avocats »
les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

26-05-125

9. NUMMAX – Paiement de la facture pour le panneau d'affichage numérique.

CONSIDÉRANT que la Municipalité à décider d'acquérir un nouveau panneau
d'affichage numérique afin d'informer les citoyens sur les activités et/ou urgences
et sur ce qui se passe au niveau de la vie municipale ;

CONSIDÉRANT que la facture totalise 84 185.84 \$ taxes incluses :

CONSIDÉRANT qu'un premier paiement a été fait le 18/11/2025 au montant de
33 674.34 \$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT que la balance à payer est de 50 511.50\$ taxes incluses :

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Catherine Bussièrès

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-701-60-522 « Projet d'affichage
numérique » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente
résolution.

26-05-126

10. Horizon Agence Marketing Inc. – Paiement de 2 factures soit une pour les boost publicitaires sur les médias sociaux et l'autre pour un forfait de 8 publications pour les Grands Événements de SFDL en scène.

CONSIDÉRANT que pour la soirée du 03 juillet, il a été convenu de faire des *boost*
publicitaires sur les médias sociaux afin de promouvoir l'événement ;

CONSIDÉRANT que la facture pour les *boost* publicitaires totalise 574 .88 \$ taxes
incluses et celle pour le forfait de 8 publications totalise 1 178.49 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Dominic Gamelin

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense de 1 753.37 \$;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D’AFFECTER au poste budgétaire 02-701-90-999 « Grand événement - Scène » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

26-05-127

11. Les Services EXP Inc. – Paiement de la facture des honoraires professionnels au 10 avril 2026 pour la refonte du plan et des règlements d’urbanisme.

CONSIDÉRANT qu’un mandat a été donné à la firme pour la refonte du plan et des règlements d’urbanisme ;

CONSIDÉRANT que les honoraires professionnels pour les travaux exécutés au 10 avril 2026 totalisent 4 599.00 \$ taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Gamelin

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D’AUTORISER l’engagement de la présente dépense ;

D’AFFECTER au poste budgétaire 02-610-00-411 « Honoraires prof. urbanisme » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

26-05-128

12. Résolution 26-03-87 – Modification du calendrier des versements.

CONSIDÉRANT que Paysagement Précourt offre à la Municipalité d’effectuer les travaux de tonte de gazon pour la saison 2026 pour un montant 17 637.17 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT que le calendrier des versements était celui-ci :

- 1/3 de la facture à la mi-juin, le 1/3 à la mi-août et le 1/3 à la mi-octobre ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Catherine Bussièrès

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D’AUTORISER la modification du calendrier des versements afin d’avoir 6 versements égaux vers le 15 du mois, et ce, pour les mois de mai, juin, juillet, août, septembre et octobre 2026.

26-05-129

13. Cynthia Jobin – Paiement des heures effectuées pour la formation obligatoire de la CNESST.

CONSIDÉRANT que la CNESST oblige une formation et que celle-ci se déroule sur 2 jours ;

CONSIDÉRANT qu’à cette fin la Municipalité dédommage Mme Jobin pour ces 2 jours de formation ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Gamelin

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

DE PAYER en totalité les heures de formation pour un montant total de 320.00 \$.

26-05-130

14. Formation générale aux adultes de la Riveraine – Demande de don.

CONSIDÉRANT que le 10 juin prochain, se tiendra une soirée de reconnaissance annuelle de fin d'année au Centre d'éducation des adultes de Saint-François-du-Lac;

CONSIDÉRANT que cette soirée vise à souligner la réussite scolaire des élèves ayant complété leur profil de formation ;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal désire contribuer en attribuant un don de 100,00\$ pour l'année 2026 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Catherine Bussièrès

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

26-05-131

15. Mutuelle de prévention et CNESST – Demande de résolution en vue de la constitution d'une mutuelle de prévention.

CONSIDÉRANT que Lussier Cabinet de services financiers Inc. est notre mutuelle de prévention ;

CONSIDÉRANT que l'adhésion et la participation à une mutuelle de prévention apporte des économies considérables pour l'employeur ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Dominic Gamelin

Appuyé par la conseillère Nathalie Gamelin

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

DE SIGNER l'entente avec la CNESST pour la constitution d'une mutuelle de prévention ;

D'AUTORISER Guylaine Dancause à signer ladite demande.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

26-05-132

16. **Office d’habitation Centre-du-Québec – Acceptation des obligations municipales et engagement financier (PRHLM : Programme de rénovation des habitations à loyer modique).**

CONSIDÉRANT que la Société d’habitation du Québec (SHQ) a mis en place, en mai 2023, le Programme de rénovation des habitations à loyer modique (PRHLM) visant à soutenir la rénovation et la modernisation du parc de logements sociaux dont les conventions sont échues avec le gouvernement fédéral;

CONSIDÉRANT que ce programme est offert dans le contexte des fins d’ententes entre la Société canadienne d’hypothèques et de logement (SCHL) et la Société d’habitation du Québec (SHQ);

CONSIDÉRANT que plusieurs municipalités du Québec, particulièrement dans les régions rurales ou dévitalisées, ont exprimé des difficultés à assumer immédiatement la contribution municipale équivalant à 10 % du coût des travaux admissibles;

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH) a annoncé en 2025 que les municipalités pourront, dans le cadre du programme PRHLM, recourir à un règlement d’emprunt afin de financer leur contribution municipale, sous réserve de l’approbation du MAMH avant la signature des contrats de réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT que cette mesure vise à faciliter la réalisation des travaux de rénovation nécessaires au maintien et à la modernisation du parc de logements à loyer modique;

CONSIDÉRANT que l’Office d’habitation Centre-du-Québec souhaite conclure une convention d’aide financière avec la Société d’habitation du Québec dans le cadre du programme PRHLM;

CONSIDÉRANT que les ensembles immobiliers visés par cette convention sont les E.I. # 1199, 1546 situés sur le territoire de la Municipalité de Saint-François-du-Lac;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-François-du-Lac reconnaît l’importance de maintenir et d’améliorer le parc de logements sociaux afin de répondre aux besoins de sa population;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par la conseillère Catherine Bussièrès

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n’exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-du-Lac confirme son appui à la démarche de l'Office d'habitation du Centre-du-Québec visant la conclusion d'une convention d'aide financière avec la Société d'habitation du Québec dans le cadre du Programme de rénovation des habitations à loyer modique (PRHLM);

QUE la Municipalité de Saint-François-du-Lac accepte les obligations municipales prévues à la convention d'aide financière PRHLM, lesquelles comprennent notamment :

1. reconnaître et maintenir l'usage des immeubles concernés à des fins de logements sociaux;
2. collaborer avec la Société d'habitation du Québec et l'Office d'habitation du Centre-du-Québec dans la mise en œuvre du programme;
3. soutenir le maintien et l'amélioration du parc de logements sociaux sur son territoire;

QUE Municipalité de Saint-François-du-Lac s'engage à assumer une contribution financière municipale équivalant à 10 % des coûts admissibles des travaux, conformément aux conditions du programme PRHLM;

QUE la Municipalité de Saint-François-du-Lac pourra, si nécessaire, recourir à un règlement d'emprunt afin de financer cette contribution municipale, conformément aux dispositions prévues par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et sous réserve des approbations requises;

QUE cet engagement financier vise les ensembles immobiliers E.I. # 1199, 1546 situés sur le territoire de la Municipalité de Saint-François-du-Lac.

26-05-133

17. Desjardins – Résolution afin d'autoriser Sylvie Traversy comme administrateur principal.

CONSIDÉRANT que Mme Sylvie Traversy, technicienne comptable, s'occupe de la comptabilité de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que celle-ci a été ajouté comme administrateur secondaire et qu'à ce titre, elle n'a pas accès à toute la documentation de Desjardins ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Dominic Gamelin

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le Conseil municipal autorise Mme Sylvie Traversy, technicienne-comptable pour la Municipalité à devenir administrateur principal.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

26-05-134

18. Révision nécessaire du projet de règlement sur les pratiques agroenvironnementales – Demande de résolution visant à suspendre le processus d’adoption de ce règlement.

CONSIDÉRANT que l’aménagement du territoire est une responsabilité politique partagée entre différents paliers décisionnels, notamment le milieu municipal qui y joue un rôle prépondérant;

CONSIDÉRANT que l’ensemble des MRC sont en train d’élaborer des plans climat et de réviser leurs planifications territoriales afin de se conformer aux nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT), en vigueur depuis décembre 2024, et d’assurer la résilience de leur communauté face aux défis que posent les changements climatiques;

CONSIDÉRANT que ces orientations prévoient notamment que les MRC doivent assurer la protection, la disponibilité et la qualité de l’eau, la conservation des milieux naturels, le maintien du couvert forestier pour assurer la connectivité écologique et la protection de la biodiversité, mais également le développement des activités agricoles;

CONSIDÉRANT que le Projet de règlement sur les pratiques agroenvironnementales, visant à remplacer le Règlement sur les exploitations agricoles, a été élaboré sans consultation des représentants municipaux ni pris en compte du processus d’aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement est incohérent avec l’orientation 2 des OGAT qui vise à assurer la conservation des écosystèmes et miser sur une gestion durable et intégrée des ressources en eau;

CONSIDÉRANT que ce règlement entraînerait la conversion d’importantes superficies de couvert forestier en superficies agricoles, sans encadrement adéquat ni pris en compte des particularités territoriales, et que cette décision est contraire à la volonté du gouvernement exprimée (attente 2.2.2 des OGAT) de limiter la fragmentation du couvert forestier ;

CONSIDÉRANT que par l’introduction du principe de préséance, ce règlement aurait pour effet de retirer aux MRC et aux municipalités le pouvoir de réglementer les bandes riveraines en milieu agricole afin de protéger l’eau des lacs et des cours d’eau;

CONSIDÉRANT que la perte de ce pouvoir d’intervention aura pour effet d’entraîner des reculs environnementaux importants et immédiats dans plusieurs territoires et de mettre en péril les efforts et les investissements effectués pour améliorer la qualité de l’eau des cours d’eau;

CONSIDÉRANT que dans plusieurs municipalités, la majorité des cours d’eau se situent en zone agricole;

CONSIDÉRANT que la levée du moratoire peut favoriser le développement de nouvelles activités agricoles et la vitalité de communautés dans la mesure où l’ouverture de nouvelles superficies à la culture se fait dans le respect de la réglementation municipale et des planifications régionales;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT la nécessité que toute nouvelle mise en culture assure la préservation des ressources en eau, la protection de l'environnement et de la biodiversité et s'inscrive dans les démarches d'adaptation aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT que la levée du moratoire sur la mise en culture de nouvelles parcelles telle que proposée au projet de règlement, pourrait accentuer les enjeux d'approvisionnement en eau observés dans plusieurs régions, avec des conséquences importantes sur plusieurs secteurs économiques, dont l'agriculture;

CONSIDÉRANT que ce règlement aura également pour effet de freiner la mise en œuvre des plans régionaux des milieux humides et hydriques, dont leur arrimage avec les schémas d'aménagement est une exigence de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés (chapitre C-6.2);

CONSIDÉRANT les nombreux enjeux soulevés par le milieu municipal, dont la Fédération québécoise des municipalités, en regard de la proposition réglementaire, particulièrement sur les articles 7, 51 à 54, 104 à 106.

CONSIDÉRANT que les résultats positifs obtenus dans plusieurs municipalités et MRC en matière d'implantation de bandes riveraines, de protection des milieux humides et d'amélioration significative de la qualité de l'eau ont tous en commun un travail concerté avec les agriculteurs qui s'inscrit dans une vision durable de l'aménagement de nos territoires;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre réglementaire modernisé de gestion des milieux hydriques, entré en vigueur le 1er mars 2026, le gouvernement a reconfirmé l'importance de permettre aux municipalités de déterminer des rives élargies, et que cette volonté se traduit également dans l'invitation qu'il adresse aux MRC via les OGAT (attente 2.2.2) de prévoir des moyens de protection supplémentaires pour des rives élargies;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir une approche concertée et adaptée aux réalités du territoire qui sont diverses;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Gamelin

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

DE DEMANDER à la ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Mme Pascale Déry, de suspendre le processus d'adoption de ce règlement afin de le réviser significativement en associant cette fois-ci le milieu municipal au processus; plus précisément :

de renoncer à la préséance de ce règlement sur toute réglementation municipale qui vise une protection accrue de l'environnement, particulièrement de nos ressources en eau (articles 7, 104 à 106);

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

de lier l’augmentation des superficies en culture au processus d’aménagement du territoire et au respect des planifications territoriales, lesquelles sont élaborées en concertation avec l’ensemble des acteurs du milieu (articles 52 à 54).

DE TRANSMETTRE également copie de cette résolution à la première ministre du Québec, au ministre de l’Agriculture, des pêcheries et l’Alimentation, au ministre des Affaires municipales, au député de notre circonscription, au ministère de l’Environnement et à la Fédération québécoise des municipalités.

26-05-135

19. **Démarche visant à limiter la vitesse des embarcations nautiques au Lac Saint-Pierre – Nomination d’une personne ressource.**

CONSIDÉRANT que le lac saint-Pierre et son archipel font face à plusieurs enjeux liés à la vitesse des embarcations nautiques tel l’érosion des rives, générer des nuisances sonores, contribuer à la dégradation des habitats ainsi qu’à la qualité de l’eau ;

CONSIDÉRANT que les 18 municipalités riveraines du lac Saint-Pierre ont adopté une résolution visant à évaluer la possibilité de mettre en place une réglementation limitant la vitesse des embarcations nautiques près des berges ;

CONSIDÉRANT qu’à cette fin une personne-ressource doit être nommée pour le suivi du dossier ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Nathalie Gamelin
Appuyé par le conseiller Yves Plante
Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n’exerce pas son droit de vote)
QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

DE NOMMER Dominic Gamelin, conseiller comme personne-ressource pour ce dossier ou Guylaine Dancause, directrice générale en cas d’absence de celui-ci.

20. **Correspondances générales**

21. **Affaires nouvelles**

22. **Rapport des comités**

26-05-136

23. **Comptes à payer**

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 08 JUIN 2026		
CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
	Accommodeur St-François (Essence véhicules - Mai)	
	Comité des Loisirs (Subvention, 3e versement de 4, rés. 26-02-50)	11 000.00

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

	ÉCO MP Inc. (2e versement de 4, Écocentre 2026)	6 872.06
	Ferti-Pelouse (Fertilisation et entretien gazon bureau municipal)	1 345.21
	Fonds de l'Information Foncière (Avis de mutation - mai 2026)	48.00
	Garage Michel Nadeau (Pneus)	1 575.07
	Maison des jeunes (3e versement de 4)	1 250.00
	Matériaux et surplus Lefebvre (Boulon galvanisé pour filet au terrain de balle)	4.60
	Sûreté du Québec (Quote-part 1er versement de 2)	105 511.00
	TOTAL DES CHÈQUES	127 605.94
	COMPTES PAYÉS PAR PRÉLÈVEMENT DIRECT	
	ADN (Alertes municipales - mai)	
	Antonio Moreau 1984 Inc (Achat de bottes)	273.63
	Aquatech (Contrat de base -mai)	3 290.58
	Atelier mécanique J. Pelletier (Achat de 4 pneus, montage et équilibrage)	788.64
	Olivier Bourbeau (Allocation cellulaire - juin)	60.00
	Buropro Citation (Fournitures de bureau et copies)	913.69
	Josée Bussièrès (Allocation cellulaire - juin)	60.00
	Catherine Bussièrès (Déplacement MRC Lac à l'Épaulé)	27.36
	La Capitale (Ass. collective - juin)	4 174.12
	Conseiller forestier Roy Inc (insectes piqueurs, avril, mai et juin 2026)	47 523.13
	Compteurs d'eau du Québec (Compteurs d'eau)	
	Cloudli (Téléphones de tous les édifices - juin)	423.49
	Guylaine Dancause (Déplacements et Allocation cellulaire - juin)	
	Décalco Design (Autocollants, infographie et installation pour voiturette)	181.66
	Nadine Desmarais (Allocation cellulaire juin)	30.00
	Emco (Pièces)	8 099.87
	Location Équipements Raydan (Achats de pièces et fournitures de travail)	-53.58

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

	Entreprise Clément Forcier (Balai mécanique)	
	Entreprises Pierreville Ltée (Divers travaux et graviers)	
	Étiquette PME (AXIN) (impressions et coroplaste pour événement du 3 juillet)	563.38
	Eurofins Environex (Analyse eaux usées et eau potable - mai)	1 181.37
	Fabrique Saint-François (Aide financière, 2e versement de 2, rés.25-11-243)	10 000.00
	Gimatech (Éclairage Parc, terrain de pétanque, Centre Comm.et thermopompe Bureau municipal)	1 181.94
	Hélène Latraverse (Allocation cellulaire - juin)	30.00
	Kubota Drummondville (Achat de déflecteur de poussière)	329.98
	Logesco informatique (Mise-à-jour switch, connexion caméra)	360.25
	Amélie Ménard (Allocation cellulaire - juin)	30.00
	Métro (Eau, lait, Café réception réunion comité)	741.37
	MRC Nicolet-Yamaska (frais vente pour taxes et frais scolaires)	501.21
	Patrick Morin super centre (Pièces et accessoires)	851.65
	Groupe 132 Inc (Asphalte et pavage manuel)	8 851.64
	Paysagement Précourt inc. (2e versement de 6 - Tonte de Gazon 2026)	2 939.53
	Jean Péloquin (Allocation cellulaire - juin)	30.00
	Pompes JP Inc (Réparation de la pompe 3102 Station Marie-Victorin)	13 228.22
	Régie d'incendie (Interventions rue Beauchemin, M-Victorin, F-André, N-Dame)	4 075.44
	R.G.M.R Bas St-François (Quote-part 6e versement de 12, vignette bac)	19 234.59
	Serrurier Tracy Sorel Inc (clé Tag Jaune à la demande de Pascal)	33.06
	Société Culturelle du Lys Inc(Défilé poétique Théâtre la Dame de Cœur 21/05/26)	2 012.06
	Sogetel (Internet Usine et Centre communautaire)	
	Telus mobilité (Cellulaire à Denis - mai)	91.87
	Pascal Thérroux (Déplacement MRC Lac-à-l'Épaulé)	63.36
	Sylvie Traversy (Allocation cellulaire juin)	30.00
	TOTAL DES PRÉLÈVEMENTS	132 153.51

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

COMPTES DÉJÀ PAYÉS		
CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
9953	Aubin Pélissier (Installation thermopompes 10% des travaux, Subv. PRABAM, Rés.26-05-121)	10 296.01
9954	Centre de services scolaires de la Riveraine (Commandite, Rés.26-05-130)	100.00
9955	Les Services EXP Inc.(Refonte du plan et des règlements d'urbanisme, Rés.26-05-127)	4 599.00
9956	chèque annulé	0.00
9957	Société Canadienne des Postes (Distribution du Journal Le Francilois)	176.72
9958	Frédérique Pelletier (Animation de deux ateliers créatifs)	336.00
9959	Frank Barns (Spectacle country à la Fête du voisinage)	1 000.00
9960	Les Productions Chose Bine (Spectacle 6 juin 2026)	574.87
9961	Linda Dufault (Animation d'un atelier lors de l'activité Troc tes plants)	115.00
PPA	Bélanger Sauvé, avocats (Honoraires professionnels, Rés.26-05-123, Rés.26-05-124)	13 992.26
PPA	Guylaine Dancause (Cellulaire mai)	101.90
PPA	Gimatech Électrique inc.(Aérotherme, divers travaux électriques, Rés.26-05-122)	5 282.85
PPA	Groupe ABS Inc (Étude dynamique Centre Communautaire,10%)	8 278.20
PPA	GRT Design (Nouveau visuel affiche SFDL en scène)	40.00
PPA	Horizon Agence Marketing(Boost pub. médias sociaux et forfait de 8 publications,Rés.26-05-126)	1 753.37
PPA	Hydro Québec (Électricité Bureau Municipal)	613.31
PPA	Nummax (Nouveau panneau d'affichage Rés.26-05-125)	50 511.50
PPA	Paysagement Précourt inc.(1er vers. de 6 - Tonte de Gazon 2026, Rés. 26-05-128)	2 939.52
PPA	Sogetel(Internet Église, Usine sanitaire, Bibliothèque et Bureau municipal)	396.44
PPA	Cynthia Jobin (Achats de livres pour la bibliothèque - mai)	285.01
PPA	Pascal Théroux (Déplacements Emco, Bétonel, GI Logo, Donald Martel Bécancour)	273.60
PPA	Quadiant (Recharge de timbres)	2 000.00
	Stantec Experts -Conseils Ltée(Étude augmentation de capacité des installations d'eaux usées)	
	Trafic Innovation (3 Afficheurs de vitesse avec panneaux solaires et remorque PAFFSR)	
PPA	Ministère du Revenu du Québec (DAS-Provinciales - Mai)	16 061.26
PPA	Receveur Général du Canada (DAS-Fédérales - Mai)	5 758.49

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-François-du-Lac

PPA	RREMQ (Cotisation mai)	4 689.30
	VISA (Outillage, téléphone, fournitures, manteau, frais représentation, licence iTCloud, Paradox)	
	Techni-Consultant inc. (Accompagnement en urbanisme du 1 décembre au 31 mars 2025)	
	TOTAL DES CHÈQUES	130 174.61
	DÉBOURSÉS MAI 2026	
	Salaires mai 2026	42 168.22
	TOTAL DES DÉBOURSÉS	42 168.22

Il est proposé par la conseillère Catherine Bussièrès
Appuyé par le conseiller Yves Plante
Et résolu unanimement par le Conseil (Monsieur le Maire n’exerce pas son droit de vote)

QUE ces comptes soient acceptés et payés par la Municipalité;

D’AFFECTER les postes budgétaires concernés;

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 11 mai 2026;

La greffière-trésorière certifie qu’il y a des crédits suffisants au budget 2026 aux fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont engagées par la Municipalité ainsi que pour les dépenses engagées par résolution dans le présent document.

27. Période de questions

28. Conclusion

26-05-137

29. Levée de la séance.

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime
Appuyé par le conseiller Daniel Labbé
Et résolu unanimement par le Conseil
DE LEVER la séance à 19h45.

Pascal Théroux
Maire

Guylaine Dancause
Greffière-trésorière